



**66^E SERIE DE REUNIONS DES ASSEMBLEES DES ETATS
PARTIES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE
INTELLECTUELLE (OMPI)**

8 - 17 juillet 2025

-----0-----
-----0-----

DECLARATION LIMINAIRE DU BURKINA FASO

Prononcée par : Son Excellence Madame **Sabine BAKYONO/KANZIE**,
Ambassadeur, Représentante permanente, du Burkina Faso, Cheffe de
la délégation.

Genève, le 8 juillet 2025.

Monsieur le Président ;
Monsieur le Directeur Général ;
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations ;
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;
Distingués délégués,

Monsieur le Président,

Je voudrais, à l'entame de mon propos, vous adresser, ainsi qu'aux membres de votre bureau, les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de nos travaux. Je vous exprime nos vœux de plein succès et vous assure du soutien constant du Burkina Faso pour la bonne conduite de cette 66^e série d'Assemblées.

Nous souscrivons à la déclaration prononcée par la Namibie au nom du Groupe africain, et exprimons notre profonde reconnaissance au Directeur Général, Monsieur **Daren Tang**, au Secrétariat et à l'ensemble du personnel de l'OMPI, pour les excellentes dispositions prises en vue de la réussite de ces assises.

Monsieur le Président,

Dans un contexte de crise sécuritaire complexe marquée par des attaques terroristes lâches et barbares, le Burkina Faso demeure convaincu que l'innovation et la propriété intellectuelle sont des leviers incontournables pour bâtir une économie plus résiliente, inclusive et durable.

C'est pourquoi notre pays a multiplié les efforts pour renforcer son écosystème de propriété intellectuelle. Un accent particulier est mis sur la valorisation des produits du terroir à travers les indications géographiques, avec l'identification en cours de nouvelles filières porteuses telles que le **miel du Centre-Nord**, le **cuir de Kaya**, et le **souchet du Sahel**.

De plus, des travaux sont engagés pour protéger internationalement l'Indication Géographique Protégée « **Chapeau de Saponé** », symbole fort de notre patrimoine artisanal. Nous sollicitons à cet égard l'accompagnement de l'OMPI pour la mise en place d'un système endogène de traçabilité et de sécurisation de nos labels.

Monsieur le Président,

En matière de propriété littéraire et artistique, des réformes institutionnelles majeures ont été entreprises, notamment la relecture des textes encadrant la gestion collective des droits et l'extension du réseau de représentations régionales de l'organisme compétent. Toutefois, d'importants défis subsistent, notamment :

- la collecte efficace des droits numériques ;
- la mise en place d'un mécanisme de protection sociale pour les artistes ;
- la construction d'un nouveau siège pour assurer un cadre plus fonctionnel à la gestion des droits d'auteur.

Par ailleurs, la stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle, élaborée avec l'appui de l'OMPI, constitue un outil de référence dont la mise en œuvre nécessite un renforcement de l'assistance technique et financière. Elle met l'accent sur la digitalisation des services, la sensibilisation des PME et des inventeurs locaux, et la consolidation des capacités nationales en matière de propriété intellectuelle.

Nous tenons également à souligner les avancées enregistrées dans le dépôt en ligne des titres de propriété industrielle, en vue de rapprocher l'administration des usagers. Cependant, le déficit en infrastructure numérique, les ressources humaines limitées, et la faible appropriation de la propriété intellectuelle par les populations rurales restent des contraintes majeures.

Monsieur le Président,

Nous saluons avec enthousiasme et encourageons fortement toutes les initiatives développées en vue de l'entrée en vigueur du Traité sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés, fruit de notre engagement collectif. Ce traité dont l'adoption, le 24 mai 2024, a marqué une étape historique dans la reconnaissance des droits des communautés locales, offre aux pays comme le nôtre une base juridique pour valoriser notre riche patrimoine culturel et biologique.

Aussi, nous nous félicitons particulièrement de la tenue réussie du 24 au 26 octobre 2024 à Ouagadougou, par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), en partenariat avec le Gouvernement du Burkina Faso de la Conférence internationale sur la promotion des dessins et modèles industriels dans les états membres de l'OAPI, laquelle s'est faite en marge de la 17^e édition du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) qui se tient chaque deux ans au Burkina Faso.

Dans cette dynamique, nous voudrions aussi saluer l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles lors de la Conférence diplomatique y relative tenue du 11 au 22 novembre 2024 à Riyadh. Le Burkina Faso qui a activement participé à cette Conférence diplomatique fonde l'espoir que l'instrument qui en est issu permettra aux créateurs du monde entier en général et, de l'Afrique en particulier, de protéger plus facilement, plus rapidement et à moindre coût leurs dessins et modèles.

Pour terminer, **Monsieur le Président**, ma délégation réaffirme son engagement à faire de la propriété intellectuelle un pilier de développement durable, et exprime sa volonté de poursuivre son étroite coopération avec l'OMPI et les États membres dans un esprit de solidarité, d'innovation et de progrès partagé.

Je vous remercie de votre aimable attention.